

# M127

Date de la réunion :	06/09/2005
Heure :	19.30
Lieu :	Chez Anne-Marie (bureau)
Présents MO :	Alex & Ine Anne-Marie QZ
Présents Architectes :	/
Autres :	/
Points à discuter :	- Primes - Compteur électrique chantier

## **SUJET 1 : Primes.**

La date limite de remise du dossier des primes est le 23 novembre.

Passé cette date nos primes seront réduites de moitié.

Les travaux peuvent commence 55 jours ouvrable minimum après la remise du dossier.

Nous devons donc introduire notre dossier au plus vite (avant le 23 novembre) sous peine de retarder notre chantier uniquement pour les primes, ce qui ne serait probablement pas rentable.

Pour obtenir les primes nous devons fournir les documents suivants :

Copie de carte d'identité.

Composition de ménage

L'état de propriété de l'immeuble signé par tout les MO en 5 exemplaires.

Une copie certifiée conforme de la convention signée avec les archis.

Un document pour nommer QZ comme représentant des MO (document chez LN)

Les plans des travaux envisagés (Plan PU)

Une copie du PU

Une copie certifiée conforme de l'extrait de rôle de chaque MO.

Pour les primes communes nous devons fournir un devis détaillé concernant les travaux de :

Embellissement façade,

Châssis,

Toiture,

Protection façade hydrofuge,

Peinture parement rez-de-chaussée,

Rejointoiement,

Anti-tague,

Travaux de pose de poutrelle et consort de stabilité,

Cheminée,

Ouverture et fermeture de baie,

Placement linteau,

Gîtage,

Dalles,

Plancher et chape,

Toiture et couverture d'étanchéité,

Toit plat et structure du toit,  
Mérule (traitement de),  
Ventilation,  
Gaz,  
Électricité,  
Isolation thermique et acoustique.

Pour les primes personnels, chacun de nous doit fournir un devis détaillé concernant les travaux de :

Enduit et bardage,  
Châssis porte extérieur,  
Châssis fenêtre,  
Chauffage,  
Installation sanitaire,  
Eau chaude,  
Énergie solaire,  
Égout,  
Maçonneries non portantes,  
Carrelages muraux,  
Plafonnage,  
Plaque de plâtre,  
Porte intérieur,  
Escalier,  
Amélioration des intérieurs d'îlot,  
Placement de biomasse par démolition,  
Facture architecte

Remarque : Coenraets, Anne-Marie, loft 1er, parking et les parties du bâtiment datant de 1957 ne sont concerné que par les primes en rapport avec la façade.

Il existe encore des postes déductibles d'impôts.  
Les factures devront être présentées pour :

Le double vitrage  
L'isolation des toits  
Les pompes thermiques  
L'énergie solaire  
Le placement de vannes thermostatiques ou d'un thermostat

## **SUJET 2 : Compteur électrique chantier.**

Les devis pour compteur de chantier seront complété et le plus intéressant exécuté.

### **Réunion suivante :**

-mardi 13 septembre à 19h30 chez Ine & Alex.

### **Ordre du jour :**

Suivit de la problématique prime  
Signature des PV du 25 – 29 – 06 - 08  
Suivit des to do  
Paiement